



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

**Direction régionale  
de la cohésion sociale**

Lyon, le

Département des politiques de l'emploi  
Service insertion professionnelle des jeunes

**Objet : Appel à projet « parrainage pour l'emploi 2021 »**

Depuis 2013, la DIRECCTE et la DRCS publient chaque année un appel à projet régional commun portant sur la mise en œuvre du parrainage.

Avec 2300 filleul(e)s bénéficiant des conseils et de l'accompagnement d'un professionnel chaque année, et plus de soixante-cinq pour cent d'entre eux trouvant une solution au terme du parrainage, la région Auvergne-Rhône-Alpes est positionnée de manière dynamique sur cette mesure, reconnue pour son efficacité :

- Par les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, qui trouvent auprès de professionnels des conseils pratiques sur les codes de l'entreprise et l'accès à un réseau, ainsi qu'un moyen de lutter efficacement contre les discriminations.
- Par les entreprises qui trouvent dans le parrainage un projet mobilisateur et une manière efficace de déployer leur responsabilité sociétale.
- Par les opérateurs de l'emploi qui peuvent proposer à leurs publics une offre très complémentaire à leur accompagnement, et tisser des liens précieux avec le monde de l'entreprise.

En 2021, le parrainage devra être mobilisé, au même titre que tous les autres outils visant à favoriser l'insertion, afin de contribuer à la relance de l'activité suite à la crise sanitaire.

A ce titre, les résidents de QPV (quartiers prioritaires de la ville) doivent continuer à représenter une part importante des bénéficiaires, l'objectif national étant fixé à 33 %. Les zones rurales ne doivent pas être délaissées pour autant.

Affaire suivie par : Christophe GAUTIER / Julien CASANOVA  
Tél. : 06 27 60 51 06 / 06 83 69 82 47  
Mèl. : [christophe.gautier@direccte.gouv.fr](mailto:christophe.gautier@direccte.gouv.fr) / [julien.casanova@jscs.gouv.fr](mailto:julien.casanova@jscs.gouv.fr)

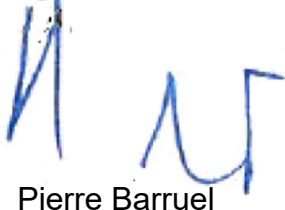
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes  
Tour Swisslife - 1 Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03  
[www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr)

Par souci de cohérence, la DIRECCTE et la DRCS proposent aux candidats à l'appel à projet une démarche harmonisée de dépôt de leur dossier et d'instruction, avec la volonté de simplifier les démarches administratives. Vous trouverez en pièce jointe la note qui précise les modalités de financements de la DIRECCTE et de la DRDCS ainsi que le dossier unique de demande de subvention.

Dans le cadre de la campagne 2021, les services instructeurs seront particulièrement attentifs à la prise en compte des éléments suivants dans les projets présentés :

- Intégration des actions de parrainage dans la stratégie générale de relance de l'économie, la lutte contre le chômage et la pauvreté, et notamment l'articulation avec les mesures du plan « Un jeune/Une solution ». Les parrains et marraines devraient notamment être sensibilisés aux dispositifs et opportunités ouvertes aux jeunes dans le cadre de ce plan.
- Prise en compte de l'impact continu de la crise sanitaire sur les organisations, les déplacements, et la mobilisation éventuelle des parrains/marraines retraités, souvent publics vulnérables. La capacité des porteurs à déployer le parrainage selon des modalités à distance sera appréciée.

Le Directeur Régional de la Cohésion Sociale



Pierre Barruel

La Directrice Régionale des Entreprises, de la  
Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi



**Isabelle Notter**